



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JANVIER 2014

Des terrains libres à la vente dans le lotissement de Pen Ar Harden

Présenté par Monsieur le Maire en début de réunion, le compte-rendu de la réunion du Conseil du mardi 17 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité par les élus. **Comptes 2013** :

Les élus adoptent les différents comptes de l'année 2013. Le budget de la commune se solde par un excédent de clôture de 347.086 € (soit un excédent de fonctionnement de 659.010 € et un déficit d'investissement de 311.924 €). La capacité de financement dégagée de 211.824 € (après remboursement du capital de la dette) permet de financer une partie des opérations d'investissement à venir sur l'année 2014. Elles seront détaillées lors du vote des budgets par le Conseil le jeudi 13 mars prochain. Les cinq autres budgets annexes se présentent comme suit. Le résultat du lotissement communal de Bellevue est nul. Il est clôturé. **Service Assainissement** : déficit de 46.047 €. **Service Eau potable** : excédent de 145.343 €. **Lotissement communal Impasse du Général de Gaulle** : déficit de 54.134 €. **Lotissement communal de Pen Ar Harden** : excédent de 87.926 €. **Garantie d'emprunts Armorique Habitat** : Les élus acceptent de garantir 50 % des 108.775 € d'emprunts contractés par Armorique Habitat pour la rénovation des logements HLM rue Capitaine de Menou. **Personnel communal** : Les élus décident la création d'un poste d'agent communal pour suppléer le départ en retraite de l'actuel responsable des services techniques. Le poste est à pourvoir pour le 2 juin 2014. **Matériel informatique** : Il est décidé l'acquisition d'un ordinateur portable auprès de la société SOS Ordi de Plouvorn. **Plan d'eau** : L'état du site après les dernières intempéries de décembre 2013 et janvier 2014 contraint à abattre des arbres tombés ou menaçant de chuter sur le site du plan d'eau. Ils seront remplacés par de nouvelles essences locales.

Compte-rendu des commissions : Les Commissions se réunissent pour préparer le budget primitif voté le jeudi 13 mars prochain. **Réfection de la Résidence Saint-Roch** : Une réflexion est engagée sur le projet de réfection de la Résidence Saint-Roch et plus particulièrement sur la possibilité de réaffecter les locaux de l'Espace Roger Lerrol. **Médailles d'Honneur Régionale, Départementale et Communale** : Echelon Vermeil (30 années) : A. Seité, J.N. Cuff, L. Paugam, M. Berrou. La remise des Médailles aura lieu le samedi 15 février 2014 à 11 h – salle polyvalente de l'Espace Jacques de Menou.

Elections Municipales : Monsieur le Maire rappelle qu'il est impératif de présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter les dimanches 23 et 30 mars 2014 à l'occasion des élections municipales. Les documents valides sont : carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, carte vitale avec photo, permis de chasse avec photo, carte d'invalidité civile ou militaire avec photo. A défaut, la personne ne sera pas admise à voter.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée en Mairie au lundi 24 février 2014.

ELECTIONS MUNICIPALES DU 23 ET 30 MARS 2014

> **Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?** Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire **23 conseillers municipaux**. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal. **En même temps, vous élirez pour la première fois les conseillers communautaires**. Ils représentent notre commune au sein de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau dont la commune est membre. **Vous élirez donc également 3 conseillers communautaires**. Au moment du vote, vous aurez, comme avant, un seul bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats : les candidats à l'élection municipale et les candidats à l'élection des conseillers communautaires. Vous ne voterez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pourrez séparer. **Vous ne devez pas raturer votre bulletin de vote, sinon il sera nul et votre voix ne comptera pas.**

> **Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?** Les conseillers municipaux ne seront plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Les candidats au mandat de conseiller municipal ont l'obligation de se présenter au sein d'une liste comprenant autant de candidats que de conseillers municipaux à élire et alternant un candidat de chaque sexe. Une liste de conseillers communautaires dont les candidats sont issus de la liste municipale doit également être présentée.

Attention, vous voterez en faveur de listes que vous ne pourrez pas modifier. Vous ne pourrez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Si vous modifiez le bulletin de vote qui vous est fourni, votre bulletin de vote sera nul.

Attention : contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Théo DIROU, Lanforchet

Thomas PELLEN, Lanorgant

Messes pour février :

Samedi 1er février

18h00 à Plouzévédé

Dimanche 2 février.

10h45 à Plouvorn

Samedi 08 février

18h00 à Plouzévédé

Dimanche 09 février

9h30 à Plougar

Samedi 15 février

18h00 à Plouzévédé

Dimanche 16 février

10h45 à Plouvorn

Samedi 22 février

18h00 à Landivisiau

Dimanche 23 février

10h45 à Landivisiau

DECHETTERIE

BESMEN PLOUGOURVEST

Horaires d'hiver

du 01/10 au 31/03

Lundi et samedi,

de 9h à 12h
et de 13h30 à 18h00

Mercredi et vendredi :
de 13h30 à 18h00.

MSA : prévention santé

Tout savoir sur l'Accident Vasculaire Cérébral

Une réunion d'information publique sur l'AVC aura lieu les jeudi 27 février à 20h30 à l'espace Ar Brug, 4 route de Plouescat à Saint Vougang.

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE PLOUVORN

La campagne de recensement se poursuit sur février. Merci de réserver le meilleur accueil à nos agents recenseurs. Il vous appartient de compléter rapidement les questionnaires. **Les données sont strictement réservées à l'INSEE.**

HANDBALL

Week-end du 8/9 février : Samedi les filles B reçoivent Plescop à 19h et les filles A reçoivent Villmombre à 21 h. Dimanche, les filles C reçoivent PSM à 14h. **Week-end du 15/16 février**, samedi, les gars B reçoivent Ploudaniel à 19h et les gars A Plérin à 21h. **Week-end du 22/23 février**, samedi, les filles C reçoivent Plougourvest à 19h et les filles B reçoivent Kernic à 21 h. **Week-end du 8/9 mars**, les filles A reçoivent Beauvais à 20h45.

BIBLIOTHEQUE MULTIMEDIA

La bibliothèque multimédia de Plouvorn organise son 5ème **concours de photos**. Le thème de cette année est : « Portrait ». Quel que soit votre âge, nous vous proposons de faire découvrir vos clichés favoris. Chaque participant peut déposer jusqu'à 3 photos au format A4 dans une enveloppe, jusqu'au 12 avril, en y inscrivant au dos ses coordonnées et le titre de la photo. Vous pourrez déposer vos clichés sur place dans la boîte aux lettres de la bibliothèque, ou aux horaires d'ouverture habituels. Un classement des photos sera fait par le public fréquentant la bibliothèque, ou venant voir l'exposition, qui sera mise en place à partir du 26 avril. Les résultats seront communiqués aux participants au cours d'un apéritif le vendredi 20 juin à 18h à la bibliothèque, et dans les quotidiens locaux. Merci d'avance pour votre participation, et bonne chance à tous et à toutes ! Une exposition thématique sera également disponible jusque mi-avril, nommée « sélection d'hiver et variée ». Elle vous proposera plusieurs romans et policiers sur le thème de la neige, du froid, et de l'hiver.

BOULANGERIE MORVAN

La boulangerie sera fermée pour congés annuels du lundi 24 février au mardi 4 mars inclus. Réouverture le mercredi 5 mars.

PORTES OUVERTES

Lycée du Cleusmeur à Lesneven, le samedi 15 février de 9h à 17h, le vendredi 21 mars de 17h à 20h et le samedi 22 mars de 9h à 17h. L'équipe pédagogique et éducative vous proposera une visite de l'établissement et présentera ses formations aux métiers des services à la personne, de la vente, de l'accueil, du territoire et de la préparation aux formations dans les métiers de la nature et de l'environnement, ainsi que les formations de la filière 4ème et 3ème.

Edition : Mairie de Plouvorn

Rue du Guéven
29420 PLOUVORN
Tél : 02.98.61.32.40
Fax : 02.98.61.38.87
Mail :
Commune-de-
plouvorn@wanadoo.fr
Site Internet :
www.plouvorn.com



Les articles pour le mois de mars sont à transmettre pour le 15 février à la mairie ou par mail : rolland.mairie@orange.fr

GENERATION MOUVEMENT LES AINES RURAUX

Le Conseil d'Administration vient de se réunir pour élire le bureau : aucun changement n'a eu lieu. Les personnes qui n'ont pas encore pris leur carte Aînés Ruraux 2014 ne sont pas trop tard, 15 € l'adhésion. Vous pouvez vous renseigner auprès de François QUEGUINER, 6 rue de Lambader, tél : 02.98.61.35.54. Ceci concerne également les nouveaux adhérents qui seront les bienvenus. Les tickets de la piscine de Rockroum : passer la commande pour le 15 de chaque mois. Dominos : les dates à retenir : le 11 février, qualification secteur St Vougay, et finale départementale à Plouénan le 26 mars. **Challenge** : le 18 février, le 25 février et le 18 mars. **Dominos ouvert à tous le 4 mars**. Voici les résultats du challenge 7 : 1/ GRALL Bernard - LE SCANF Jean 2/ PHILIPPE Paul - SALAUN Aline 3/ HERRY Jean et Tine 4/ ARGOUARCH Guillaume - KERUZEC Yves 5/ PHILIPPE René et Geneviève 5/ MEAR François - LE SCANF Yves 7/ QUEGUINER François - LE SCANF François. **Voyage** : le Pays Basque 8 jours, du 30 août au 6 septembre, hébergement à SALIES de BERN. Coût entre 750 € et 800 €, tout compris. Inscription pour le 15 février dernier délai avec un acompte de 250 €, auprès de François QUEGUINER.

ERDF : informations destinées aux propriétaires d'arbres proches des lignes électriques.

La tempête de fin d'année a montré tous les risques que présente une proximité trop forte de la végétation par rapport aux réseaux de distribution électrique. Nombre de nos administrés en ont subi les conséquences par des coupures d'électricité très souvent longues. Les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique sous tension peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre ! Elles peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture de câbles ou entraîner des accidents corporels graves. Il est donc nécessaire d'élaguer ou faire élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques. L'élitage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain. En tant que propriétaire ou occupant du terrain où sont implantés des arbres, j'ai la responsabilité de l'élitage des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas côtés, fossés). Lorsque les branches ou la chute d'un arbre occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, ERDF facture le montant de la réparation. Celui-ci est en moyenne de 6 000 €. En cas de manque d'entretien, votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes gens, filles ou garçons, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile dès qu'ils atteignent 16 ans et au plus tard dans le mois qui suit. Cette formalité vous permettra d'obtenir une attestation de recensement nécessaire pour vous présenter à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, etc...). Se munir du livret de famille. **Si vous êtes né (e) en 1998, vous êtes concerné (e).**

LES PERMANENCES DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Permanences à Plouvorn les mardis 4 et 18 février 2014 de 9 h à 12 h. Le temps d'éveil à Plouvorn aura lieu les mardis 11 et 25. Permanences de soirée à Landivisiau de 17 h à 20 h, sur RDV, tous les mercredis. Permanences midi à Landivisiau de 12 h 30 à 13 h 30, les 3 premiers vendredis. Contact au 02.98.24.97.15 ou par mail : rpam.paysdelandivisiau@gmail.com.